

172112



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique portant sur une demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 5 aérogénérateurs de puissance nominale de 3,3MW (Puissance totale maximale installée de 16,5 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de Moux aura lieu

du 16 décembre 2019 au 17 janvier 2020

soit pendant une durée de 33 jours.

La mairie de Moux est désignée siège de l'enquête.

Personne responsable du projet :

Les informations sur le dossier peuvent être demandées à M. Bertrand BADEL représentant la société S.A.S « Ferme Éolienne de Moux » sise au 770 rue Alfred Nobelou par téléphone au 04.27.04.50.48 ou par courriel : badel@eurocape.fr

Commissaire enquêteur :

Par décision n° E19000212/34 du 05 novembre 2019, Mme le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné comme commissaire enquêteur, M. Richard CONNES, Architecte, retraité. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Publicité : un avis au public sera inséré par les soins du préfet et aux frais du pétitionnaire quinze jours avant l'ouverture de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Aude.

Lieu de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public à la mairie 19 avenue Henri Bataille 11700 Moux – et à la mairie de Saint-Couat-d'Aude – 16, rue de la République 11700 Saint-Couat-D'Aude.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

. depuis le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1829>

. sur le site internet des services des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Les Parcs Éoliens > Société "ferme éolienne de Moux" création d'un parc éolien sur la commune de Moux

. gratuitement sur un poste informatique, en mairie de Moux siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations relatives au projet pourront être envoyées avant la clôture de l'enquête, soit :

. par courriel à l'attention du commissaire enquêteur, sur la plateforme accueillant le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/1829>

. directement par courriel sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

enquete-publique-1829@registre-dematerialise.fr

. par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Moux, 19 avenue Henri Bataille 11700 MOUX

Les courriels sont consultables sur le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1829>

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend entre autres rubriques, l'étude d'impact, son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale est également consultable en mairie de Moux et de Saint-Couat-d'Aude et sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Les Parcs Éoliens > Société "ferme éolienne de Moux" création d'un parc éolien sur la commune de Moux

Les communes concernées sont :

Blomac, Capendu, Castelnaud d'Aude, Camplong d'Aude, Comigne, Conilhac-Corbières, Douzens, Escalles, Fabrezan, Fontcouverte, Lagrasse, La Redorte, Marseillette, Montbrun-des-Corbières, Montlaur, Moux, Puichéric, Rieux-Minervois, Roquecourbe-Minervois, Saint-Couat-d'Aude.

Permanences du commissaire-enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les lieux suivants :

Communes / Date / Heure début / Heure fin

* Mairie 19, avenue Henri Bataille 11700 MOUX

16/12/2019 de 9h à 12h

09/01/2020 de 9h à 12h

17/01/2020 de 14h à 17h

* Mairie 16, rue de la République 11700 Saint-Couat-d'Aude

03/01/2020 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Moux et Saint-Couat-d'Aude à la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Rubriques/Accueil> > Politiques publiques > Environnement > Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Les dossiers ICPE complets à consulter > Les Parcs Éoliens > Société "ferme éolienne de Moux" création d'un parc éolien sur la commune de Moux

Carcassonne, le 20 novembre 2019